

La restructuration du PGE prolongée jusqu'en 2026



L'accord de place sur les restructurations de Prêts Garantis par l'État (PGE) dans le cadre de la Médiation du crédit aux entreprises est prolongé jusqu'en 2026.

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, Ivan Odonnat, président de l'Institut d'émission des départements d'Outre-mer et directeur général de l'Institut d'émission d'Outre-mer, et Nicolas Namias, président de la Fédération bancaire française, viennent de décider de renouveler jusqu'au 31 décembre 2026 l'accord de place du 19 janvier 2022 sur les rééchelonnements des Prêts Garantis par l'État (PGE).

Ecrit par le 5 juillet 2024

« Dans leur grande majorité, les entreprises ont fait face en 2022 et 2023 au remboursement de leur PGE sans difficulté : d'ores et déjà plus de 50 milliards de crédits ont été intégralement remboursés sur les 107 milliards d'euros octroyés aux TPE/PME depuis 2020, expliquent les signataires. Toutefois, certaines entreprises peuvent individuellement rencontrer des difficultés de remboursement de leurs prêts bancaires, dont leur PGE. Le dispositif de restructuration de PGE via la Médiation du crédit permet d'accompagner les TPE/PME rencontrant des difficultés de remboursement de leurs dettes bancaires dans la recherche de solutions amiables avec leur banque. Il a permis d'accompagner environ 560 entreprises en 2022 et 2023 en leur permettant d'étaler le PGE sur une durée de 2 à 4 années supplémentaires par rapport à l'échéancier initial, avec maintien de la garantie de l'État, en parallèle du réaménagement des autres financements bancaires. »

La reconduction pour 3 années supplémentaires de ce dispositif permettra de prolonger cette possibilité d'accompagnement pour les TPE/PME qui en présenteraient le besoin.

Mise en place d'un dispositif de prêts bonifiés pour les entreprises viticoles

Ecrit par le 5 juillet 2024



Le gouvernement vient d'annoncer la mise en place d'un dispositif de prêts bonifiés pour les entreprises viticoles. Il vise notamment à les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

« La succession des crises inflationniste, sanitaire et climatique exacerbe les difficultés structurelles dans certains bassins viticoles créant une situation de crise pour cette filière majeure pour l'économie française, explique le Gouvenement. Ces tensions affectent la trésorerie des entreprises viticoles alors que nombre d'entre elles doivent rembourser des emprunts bancaires, souscrits suite à la crise de la Covid-19 ou à la guerre en Ukraine. »

Pour les accompagner dans le remboursement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE), le Gouvernement va mettre en place début 2024 un dispositif de prêts bonifiés à 2,5% de manière à permettre aux viticulteurs d'étaler dans le temps leurs obligations bancaires et ainsi de libérer de la trésorerie. Ce dispositif, construit avec les filières viticoles, sera adossé au régime de minimis agricole.

Un appel à candidature auprès des établissements bancaires sera lancé à cet effet. Ce dispositif vient compléter le plan de soutien massif de l'Etat annoncé le 6 février dernier qui prévoit la mise en œuvre de mesures de gestion de crise. Dans ce cadre, le Gouvernement prévoit de mobiliser 200M€ pour engager

Ecrit par le 5 juillet 2024

une campagne de distillation de crise et 30M€, en s'engageant, selon les besoins, jusqu'à 38M€, pour la mise en œuvre d'un plan d'arrachage sanitaire aux côtés du Conseil interprofessionnel des vins de Bordeaux (CIVB) et de la Région Nouvelle Aquitaine mobilisant, respectivement, de 19M€ et 10M€.

L.G.

Le directeur de la Banque de France à la rencontre des entreprises d'Agroparc



Jeudi 7 avril, le directeur départemental de la Banque de France Vaucluse, [Gilles Duquénois](#) arrivé au

Ecrit par le 5 juillet 2024

poste en 2021, animera un petit déjeuner thématique organisé par [l'association Agroparc](#), au sein même des locaux de l'association de la zone d'activités avignonnaise .

Agroparc invite ses entreprises à venir échanger durant 2h autour de la conjoncture économique actuelle, l'accompagnement des entreprises avec un focus particulier sur les les possibilités de restructuration du PGE (Prêt garanti par l'Etat) ainsi que de la nouvelle échelle de cotation de la Banque de France.

Jeudi 07 avril. 8h à 10h. Association Agroparc. 120, Rue Jean-Dausset, Bâtiment Technicité. Avignon. Inscriptions et informations services@agroparc.com

Les experts-comptables se félicitent de l'étalement des PGE

Ecrit par le 5 juillet 2024



Le Gouvernement a signé la semaine dernière, avec l'Ordre des experts-comptables et la Fédération bancaire française, un accord de place permettant aux TPE en difficulté de pouvoir obtenir un étalement de leur prêt garanti par l'Etat (PGE).

Un dispositif réclamé depuis 1 an

Ce nouveau dispositif était réclamé par les experts-comptables depuis janvier 2021, lors de la remise au ministre de l'Economie de 50 propositions pour la relance de l'économie, et permettra d'accompagner correctement les TPE en cette période de reprise économique.

Concrètement, les experts-comptables élargissent leur dispositif de soutien 'Business story prévention'. Les entreprises qui ne bénéficient pas de l'accompagnement d'un expert-comptable pourront gratuitement :

- réaliser un diagnostic de prévention des difficultés pour limiter les défaillances et garantir la relance économique ;
- obtenir l'attestation nécessaire, selon leur situation, à l'étalement de leur PGE (prêt garanti par l'Etat).

Ecrit par le 5 juillet 2024

Participation à la relance de l'économie

« Depuis le début de la crise, les experts-comptables, véritables économistes du quotidien, soutiennent les entreprises pour les aider à passer cette crise, insiste [Lionel Canesi](#), président du conseil national de l'Ordre des experts-comptables. La relance de l'économie française est une cause nationale dans laquelle les experts-comptables veulent prendre toute leur part. Il faut accompagner au mieux les chefs d'entreprise dans cette période charnière. »

Gel : Jean Castex annonce un fonds d'un milliard pour les agriculteurs



Le [Premier ministre](#) a annoncé samedi le déblocage d'une aide exceptionnelle pour les viticulteurs et arboriculteurs frappés par l'épisode de gel intense. Les professionnels pourront être indemnisés jusqu'à 40 % pour les pertes les plus importantes. Dans le Vaucluse, [les élus se sont majoritairement mobilisés](#) afin de soutenir le monde agricole grandement menacé.

Face à la catastrophe, des mesures d'urgence seront rapidement déployées : année blanche de cotisations, dégrèvements de taxes foncières sur le non bâti (TFNB), mobilisation des dispositifs existants

Ecrit par le 5 juillet 2024

en matière d'activité partielle et de Prêt garanti par l'Etat (PGE). Une enveloppe d'urgence sera par ailleurs allouée aux Préfets pour apporter un soutien immédiat aux exploitations les plus en difficulté.

Pour les autres filières qui ont été très touchées et qui ne sont pas aujourd'hui couvertes par ce régime de calamités agricoles, notamment les viticulteurs, un « soutien exceptionnel » similaire sera mis en place. Les agriculteurs assurés bénéficieront aussi du soutien de l'Etat et seront ainsi mieux indemnisés.

En l'attente de ces aides qui nécessitent de connaître l'ampleur des pertes agricoles, « une avance forfaitaire basée sur la perte de chiffre d'affaires mensuel » sera accordée. Ce fonds exceptionnel sera aussi ouvert aux entreprises aval de ces filières, qui seront impactées par l'absence de récolte à conditionner ou à transformer.

Jean Castex a notamment demandé d'accélérer les travaux de réforme de l'assurance récolte et a annoncé le doublement de l'enveloppe du plan de relance dédiée à la protection contre les aléas climatiques. Certaines de ces mesures restent à préciser par le [ministre de l'Agriculture](#), qui réunira une nouvelle fois la cellule de crise dans les tous prochains jours.

PGE : stop ou encore ?



Ecrit par le 5 juillet 2024

Toute entreprise dont la trésorerie est impactée par l'épidémie peut encore demander un prêt garanti par l'Etat (PGE) jusqu'au 30 juin prochain. Celles qui en ont déjà un pourront demander un report de remboursement d'un an. Mais la demande comme l'offre de crédit dépend plus que jamais de perspectives d'activité incertaines.

Le [Prêt garanti par l'État \(PGE\)](#) a rencontré un franc succès en 2020. Mais il faut nuancer ce constat à l'heure, fatidique, où les banques devaient solliciter les entreprises qui ont été les premières à souscrire un PGE.

Celles-ci avaient répondu à l'invitation du président de la République (16 mars 2020) de garantir 300 milliards de prêts afin de donner un ballon d'oxygène à chacune d'entre elles - quelle que soit sa taille et son statut - dans la limite de 3 mois de chiffre d'affaires ou deux ans de masse salariale pour les entreprises nouvelles et innovantes.

In extremis, il a été convenu le 14 janvier d'un différé d'un an supplémentaire pour le commencement des remboursements de tous les débiteurs qui le souhaitent. Cet accord, conclu entre l'Etat et la Fédération bancaire française va permettre - comme le détaille [Philippe Gassend](#), directeur de l'exploitation de la Banque populaire Méditerranée - à « chaque client ayant souscrit un PGE en avril 2020 de décider de rembourser le capital de son prêt dès avril 2021 ou à partir d'avril 2022. Sont concernés les 10 000 dossiers de prêt que nous avons fait depuis le début de la crise sanitaire pour un montant global de 1,3 milliard sur l'ensemble de notre territoire ». La durée d'amortissement reste inchangée à l'issue de la période de franchise, soit entre un et 5 ans.

« Les entreprises doivent être maintenues en vie pour que ça reprenne le mieux possible »

A qui ont bénéficié ces PGE ? « En grande majorité, comme au plan national, à des très petites entreprises et aussi à une large clientèle professionnelle qui représente deux tiers de nos dossiers ». Le couperet s'éloigne un peu pour ces activités, souvent fragiles, qui ont bien du mal à sortir du cash, faute de client. « Environ 15% des entreprises prévoient de rembourser leur prêt par anticipation ou à échéance d'un an et ont commencé à le faire ». Le moratoire est donc fort bienvenu pour 85% des entreprises sous PGE dans la situation économique actuelle qui reste anxiogène, l'incertitude vaccinale s'ajoutant à celle d'un énième 'reconfinement' ».

« Sur le plan macro-économique il est plutôt rassurant de constater que les mesures qui ont été prises ont permis une reprise d'activité puissante dès la sortie du premier confinement. Sur le terrain, en revanche, on vit au jour le jour, sans visibilité », convient Philippe Gassend. « Que peut bien faire, au moment des soldes, un commerçant qui vend des vêtements ? Il achète du stock, ou pas ? Il vend tout à -70% pour être sûr d'avoir un peu de cash ? ». Nul ne le sait. La crise dure beaucoup plus longtemps que prévu et beaucoup ont peur de reculer pour mieux sauter dans le vide.

Faites vos jeux...

La bonne nouvelle, c'est que l'on ne débranche pas l'aide dont les entrepreneurs ont besoin. « Les entreprises doivent être maintenues en vie pour que ça reprenne le mieux possible. Notre responsabilité

Ecrit par le 5 juillet 2024

en la matière est importante. Nous mettons en œuvre une capacité de réaction immédiate », souligne Philippe Gassend qui affiche une certaine sérénité. « Les entreprises qui ont été bonnes en 2018, 2019 le resteront certainement demain après avoir essuyé leur coup de Covid ».

Heureusement, l'assouplissement du moratoire de remboursement de crédit accompagne le 'mollissement' de la demande de PGE : 100 milliards avaient été souscrits à la mi-mai 2020, l'année se terminant sur un total d'un peu plus de 130 milliards, dont à peine 600 millions pour les 'PGE saison' destinés aux hôtels restaurants ayant une activité seulement en été ou en hiver. « Les dirigeants n'ont pas envie de se trouver confrontés au mur de la dette ». Celle-ci a cependant atteint un niveau record, pour l'ensemble des entreprises françaises, chiffré cette année à plus de 2000 milliards.

La mauvaise nouvelle, c'est que tous ceux qui ne répondent pas aux critères d'octroi de prêts n'auront plus beaucoup de chances de survivre à cette crise dans les mois qui viennent. Près d'un restaurant sur quatre pourrait ainsi fermer ses portes en France, selon le collectif 'Restons ouverts'.

Les français se sentent en sécurité avec leur banque

En accroissant le risque d'insolvabilité des entreprises et des ménages, la pandémie a fragilisé les banques dont la rentabilité était déjà très faible avant même la crise de 2020. En janvier, le prix de des établissements de ce secteur constituait 16% de l'indice boursier européen mais n'en représentait plus que 6% à la fin novembre de l'année dernière.

En cette fin d'année, les français se montraient pourtant particulièrement satisfaits du rôle des banques, selon une étude de la Fédération bancaire française et de l'Ifop menée auprès de 4 000 personnes. La crise sanitaire a même renforcé l'image de l'industrie bancaire française pour 8 citoyens sur 10 qui considèrent qu'elle est un atout pour l'économie, qu'elle finance les entreprises et enfin qu'elle a su faire face aux circonstances.

La crise de 2008 est d'abord passée par là, apportant crédit à la bonne complémentarité des politiques publiques et de l'action des banques. La nouveauté s'illustre aujourd'hui par le consentement grandissant à la numérisation des services, portée sans surprise par le paiement sans contact, plébiscité par près de 75% des clients. Si « la banque idéale devant laisser la possibilité à chacun de recourir à des services sur internet et en agence en fonction des besoins » - note l'étude - les français ont été particulièrement bien servis puisque l'ouverture des agences, la présence des conseillers et leur disponibilité sont également reconnus et salués par trois-quarts de la clientèle.

C'est donc au moment même où les banques semblent avoir remporté le défi de la sécurité sur le plan économique et technologique aux yeux de leurs utilisateurs qu'elles connaissent la plus grande désaffection boursière.